

Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018
COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le 06 avril 2018 à 20 heures 30, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Étaient présents : Mme VERNES, MM LOCHELONGUE, HENNEQUIN, DUBOIS, FONTELLIO, Mmes DENIEL, GÈNE, ROBERT,

Absents excusés et représentés : Mme VALENTIN-SALBERT

Absents non représentés : Mme THIESSELIN, MM. MARTIN & DESCHAMBRES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents représentés : 1

Nombre de membres absents non représentés : 3

Assistait également à la réunion : Mme Sandrine FRANÇOIS, Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Stéphanie DENIEL

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur VALENTIN demande si tous les membres du conseil municipal ont bien reçu et lu le compte-rendu de la précédente réunion, il demande également s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

Monsieur VALENTIN demande à l'ensemble des membres présents qu'il soit rajouté le point suivant à l'ordre du jour
- Augmentation de la taxe d'assainissement

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que ce point figure à l'ordre du jour.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- ***Approbation du compte de gestion 2017 de la commune. (délibération n°10-18)***

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la commune dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, **que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

• Approbation du Compte Administratif 2017 de la Commune (délibération n°11-18)

Le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Mme VERNES Françoise,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de la Commune 2017 présenté par le Maire et qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes	694 103.18 €
- Dépenses	616 762.05 €
Excédent de clôture	77 341.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes	156 248.91 €
- Dépenses	139 488.63 €
Excédent de clôture	16 760.28 €

• Affectation du résultat de l'exercice 2017 de la Commune. (délibération n°12-18)

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Section Investissement :

Pour rappel :

Déficit reporté la section Investissement de l'année 2016 :	- 116 250.81 €
Excédent - 001 de la section d'investissement de l'année 2017 :	16 760.28 €
Résultat cumulé :	- 99 490.53 €
Restes à réaliser dépenses :	27 426.78 €
Restes à réaliser recettes :	44 327.35 €
Résultat de l'exercice 2017 :	- 82 589.96 €

Section Fonctionnement :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année 2016 :	30 556.09 €
Excédent - 002 de la section de fonctionnement de l'année 2017 :	77 341.13 €
Résultat cumulé :	107 897.22 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	82 589.96 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	25 307.26 €

• Approbation du compte de gestion Assainissement 2017 (délibération n°13-18)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du service « Assainissement » dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

4. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
6. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion du service « Assainissement » dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• Approbation du Compte Administratif Assainissement 2017 (délibération n°14-18)

Le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Mme VERNES Françoise,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif « ASSAINISSEMENT » 2017 présenté par le Maire et qui se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

- Recettes	80 944.27 €
- Dépenses	98 519.96 €
Déficit de clôture	- 17 575.69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes	35 304.02 €
- Dépenses	40 844.39 €
Déficit de clôture	- 5 540.37 €

- **Affectation du résultat de l'exercice 2017 – Assainissement** (délibération n°15-18)

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif assainissement qui fait apparaître :

Section Investissement :

Pour rappel :

Excédent reporté la section Investissement de l'année 2016 :	43 595.02 €
Déficit de la section d'investissement de l'année 2017 :	- 5 540.37 €
Résultat cumulé :	38 054.65 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Résultat de l'exercice 2017 à reporter au 001 :	38 054.65 €

Section Fonctionnement :

Pour rappel :

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année 2016 :	31 112.92 €
Déficit – 002 de la section de fonctionnement de l'année 2017 :	- 17 575.69 €
Résultat cumulé :	13 537.23 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) :	0.00 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :	13 537.23 €

- **Fixation des taux d'imposition des taxes locales directes** (délibération n°16-18)

Après avoir examiné le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de voter les taux d'imposition des taxes locales directes comme suit :

Taxe habitation :	17.34 %
Taxe foncière bâti :	15.70 %
Taxe foncière non bâti :	57.67 %

- **Subventions communales 2018** (délibération n°17-18)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention pour l'année 2018 aux Associations locales suivantes :

• CHAPELLE-RABLAIS INFORMATIQUE (C.R.I.)	1 500.00 €
• CHAPELLE-RABLAIS OMNISPORTS (C.R.O.S.)	750.00 €
• CLUB " L'Age d'Or"	1 250.00 €
• Comité d'Animation Rablaisien Loisirs et Cultures (C.A.R.L.C.)	4 000.00 €
• Comité d'animation Rablaisien 'FOOT'	2 500.00 €
• Les Fuseaux d'Arachné	250.00€
• Judo-club NANGIS	80.00 €
• Natation club NANGIS	220.00 €
• Tennis-club NANGIS	220.00 €
• Handball-club NANGIS	60.00 €
• Comité de défense des Chats Libres des Cantons de Nangis, Mormant et Gastins	200.00 €
• Ecole de Musique de l'Orchestre d'Harmonie de Nangis	180.00 €
• Tennis de table Nangis.....	40.00 €
soit un total de	11 250.00 €

La dépense sera imputée à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé – du budget communal 2018.

- **Vote du Budget Primitif 2018 de la commune – M 14 (délibération n°18-18)**

Le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018– Budget M14 – dressé par lui et appuyé de tous les éléments propres à justifier ses propositions.

Après avoir examiné le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le Budget Primitif communal 2018 tel qu'il lui est présenté,

- **ARRÊTE** les recettes et les dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 687 586.26 €

(dépenses et recettes équilibrées)

SECTION D'INVESTISSEMENT : 355 238.31 €

(dépenses et recettes équilibrées)

- **Adoption du Budget Primitif 2018 Assainissement – M 49 (délibération n°19-18)**

Le Maire soumet à l'examen de l'Assemblée le projet du Budget Primitif 2018 – Assainissement – Budget M49 – dressé par lui et appuyé de tous les éléments propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Budget Primitif 2018 ASSAINISSEMENT – M49 – tel qu'il lui est présenté,

ARRÊTE les recettes et les dépenses comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION : 148 454.23 €

(dépenses et recettes équilibrées)

SECTION D'INVESTISSEMENT : 136 273.67 €

(dépenses et recettes équilibrées)

- **Modification des Statuts du SDESM (délibération n°20-18)**

Vu la délibération n°2018-05 du Syndicat Départemental d'Energies de Seine et Marne portant modifications de ses statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM ci-joint.

POINT RAJOUTE

- **Augmentation de la taxe d'assainissement (délibération n°21-18)**

Le Maire rappelle que la taxe d'assainissement de 1.65€ n'a pas été augmentée depuis 5 années.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres présents que très souvent, il est nécessaire de faire intervenir des entreprises extérieures pour des opérations de pompage et de nettoyage relatifs aux rejets de déchets non autorisés dans le réseau d'assainissement (lingettes, préservatifs ...) et ce malgré plusieurs rappels aux habitants via le bulletin municipal et autres supports de communication.

Il propose d'augmenter la taxe d'assainissement de 0.10 cts et ce afin d'absorber les coûts d'interventions des entreprises extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'augmenter de 0.10 cts d'euros la taxe d'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2018 portant celle-ci à 1,75 €.

Informations Diverses :

Il n'y a ni information ni question diverses.

La séance est levée à 23h10

Le Maire,

Le secrétaire,

F. VERNES 	A. LOCHELONGUE 	J.P. HENNEQUIN 	L. DUBOIS 	M. FONTELLIO 
S. DENIEL 	S. GENE 	F. VALENTIN-SALBERT Absente	M. ROBERT 	K. THIESELIN Absente
D. MARTIN Absent	D. DESCHAMBRES Absent			